

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

FÉDÉRATION UNSA BANQUES, ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

**Fédération UNSA BANQUES, ASSURANCES
ET SOCIETES FINANCIERES**

21 rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET

Réf. : 127 572

Monsieur,

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes de la FÉDÉRATION UNSA BANQUES, ASSURANCES ET SOCIETES FINANCIERES (Fédération BASF) pour l'exercice 2024, nous avons effectué les diligences prévues par les normes générales définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du Bilan	256 155 €
▶ Résultat	43 760 €

Ces comptes annuels ont été établis à partir des informations communiquées par les dirigeants de la Fédération.

Dans le cadre de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre les travaux suivants :

- les demandes de confirmation aux tiers,
- le contrôle physique et la valeur des stocks,
- l'évaluation du contrôle interne.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les comptes annuels 2022 et 2023 de la Fédération n'ont pas été établis, seuls des tableaux récapitulatifs de résultats ont été présentés et approuvés.
- En absence de bilan établi au 31 décembre 2023, nous avons reconstitué le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2024 à partir des soldes de trésorerie sur les comptes bancaires à la date d'ouverture, corrigés des flux se rattachant à 2023 constatés en 2024.
- La comptabilité 2024 n'ayant pas été saisie sur le logiciel, nous avons intégré les opérations à partir du tableur de suivi des flux 2024 établi par la trésorière et sur la base des informations renseignées dans ce fichier.
- Lors de nos sondages sur les pièces justificatives 2024, nous avons constaté des pièces manquantes dans les classeurs et les fichiers qui nous ont été fournis.

En raison de l'absence de comptes annuels établi en 2023, aucun comparatif n'a été fait avec l'exercice précédent.

Fait à Paris, 11 juin 2025

Xavier HUAULT-DUPUY

Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	Brut au 31/12/2024	Amort. et provisions	Net au 31/12/2024	PASSIF	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles	—	—	—	Fonds propres Fonds syndicaux sans droit de reprise Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	— — 203 177 43 760
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations et agencements Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours	— — — 1 647 —	— — — 247 —	— — — 1 400 —	FONDS PROPRES Fonds reportés et fonds dédiés Fonds dédiés	 246 937 —
Immobilisations financières Participations Titres immobilisés droits de créances Prêts Autres immobilisations financières	— — — — —	— — — — —	— — — — —	FONDS DÉDIÉS Provisions pour risques Provisions pour charges	— — —
ACTIF IMMOBILISE	1 647	247	1 400	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	—
Stocks	—	—	—	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	—
Avances et acomptes versés	63 160	—	63 160	Emprunts et dettes financières divers	—
Créances Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	— 16 237	— —	— 16 237	Avances et acomptes reçus Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	— — 9 218
Sous-total créances	16 237	—	16 237	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	— —
Valeurs mobilières de placement Disponibilités	— 175 357	— —	— 175 357	Produits constatés d'avance	—
Charges constatées d'avance	—	—	—		
ACTIF CIRCULANT	254 754	—	254 754	DETTES	9 218
TOTAL GENERAL	256 401	247	256 155	TOTAL GENERAL	256 155

Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières

Compte de résultat du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits d'exploitation	
Cotisations	100 406
Prestations	—
Dons	—
Contributions financières	116 563
Subventions d'exploitation	—
Utilisation des fonds dédiés	—
Autres produits (hors cotisations)	32 292
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	—
TOTAL I	249 261
Charges d'exploitation	
Achats	21 843
Autres achats et charges externes	147 633
Aides financières	38 193
Impôts, taxes et versements assimilés	—
Salaires et traitements	—
Charges sociales	—
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	247
Dotation aux provisions sur actif circulant	—
Dotation aux provisions pour risques et charges	—
Report en fonds dédiés	—
Autres charges	—
TOTAL II	207 915
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	41 345
Produits financiers :	
Produits autres valeurs mobilières	2 415
Autres intérêts et produits assimilés	—
Reprise sur provisions et transferts de charges	—
TOTAL III	2 415
Charges financières :	
Dotations aux amortissements et aux provisions	—
Intérêts et charges assimilées	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—
TOTAL IV	—
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 415
Produits exceptionnels :	
Sur opérations de gestion	—
Sur opérations en capital	—
Reprises sur provisions et transferts de charges	—
TOTAL V	—
Charges exceptionnelles :	
Sur opérations de gestion	—
Sur opérations en capital	—
Dotation aux amortissements et provisions	—
TOTAL VI	—
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	—
TOTAL DES PRODUITS	251 676
TOTAL DES CHARGES	207 915
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Produits	
Dons en nature	—
Prestations en nature	—
Bénévolat	—
Total produits	—
Charges	
Secours en nature	—
Mise à disposition gratuite de biens	—
Prestations en nature	—
Personnel bénévole	—
Total charges	—
EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	43 760
EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANNUELLES	—

Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières

Syndicat professionnel

Siret : 815 157 482 00010

Siège social : 21 rue Jules Ferry – 93170 BAGNOLET

**Comptes annuels : ANNEXE aux états financiers
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

La Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024 par les données suivantes :

Total du bilan :	256 155 €
Produits d'exploitation :	249 261 €
Résultat :	43 760 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières.

1. Faits majeurs de l'exercice

Néant.

2. Objet social de la Fédération, nature et périmètre des missions, moyens mis en œuvre

La Fédération est constituée d'après ses statuts, sous le régime des lois du 21 mars 1884, du 12 mars 1920 et du 25 février 1927.

La Fédération est affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes et adhère à sa charte des valeurs. Le champ géographique de la Fédération est celui du territoire national français.

Les structures adhérentes (syndicats, sections syndicales et personnes physiques) à la Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières relèvent des professions couvertes par le champ d'application suivant :

- Réseaux bancaires : AFB, Groupe Crédit Mutuel, Banques Populaires, BDF, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole et autres structures relevant de la FBF ;
- Sociétés financières relevant de l'Association des Sociétés Financières (ASF) ainsi que les salariés d'Asset Management ;
- Groupe CDC ;
- Assurances et mutuelles d'assurances relevant de la FFA, et des sociétés d'assistance ;
- Salariés des courtiers d'assurances et de réassurances ainsi qu'Experts d'assurances ;
- Agents Généraux d'assurances ;

Toutes activités connexes ou complémentaires dans les domaines assurantiels, bancaires, financiers, de paiements ainsi que les activités mutuelles. A titre d'exemple non exhaustif, entrent dans le champ de la Fédération les activités d'Asset Management, d'expertise, de Sociétés de Bourse, de paiement dématérialisé, d'intervention sur les marchés financiers, d'émission de titres de paiements, d'affacturage, etc...

La Fédération a pour but notamment de :

- d'améliorer les conditions d'existence économiques, sociales et morales des travailleurs quel que soit leur statut social ;
- de conclure des Conventions Collectives et des accords portant sur toutes les questions touchant à la profession de son ressort ;
- d'établir des liens de solidarité entre tous les salariés concernés par les présents Statuts ;
- de coordonner et d'impulser les luttes syndicales nécessaires à la défense des intérêts économiques, sociaux, matériels et moraux des salariés ;
- d'organiser le développement de l'UNSA et de favoriser la diffusion des valeurs portées par le mouvement syndical ;
- de développer ses actions et son expertise en nouant des partenariats avec des organismes qualifiés ;
- de mettre en œuvre toutes actions, démarches et formalités nécessaires à la réalisation des décisions du Congrès et de la Commission Exécutive.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat,
- ✓ l'annexe.

3.2. Principes comptables retenus

La loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Fédération retient les différents principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, ANC 2018-06 et ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La Fédération applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;
- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.3. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement ANC 2014 – 03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 511-2 dudit règlement.

3.4. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

La Fédération constate les cotisations selon leur date encaissement en rattachant à l'exercice 2024 les cotisations reçues après le 31 décembre mais identifiée au titre de l'exercice.

3.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

3.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.7. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et reçus sur l'exercice suivant.

3.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

3.9. Participations aux événements récurrents pluriannuels

La Fédération présente, au bas de son compte de résultat, l'affectation du résultat annuel dans la réserve dédiée aux financements des événements récurrents pluriannuels pour lesquels elle s'est engagée et dont la fréquence est supérieure à un an.

3.10. Réserves

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

3.11. Provisions pour risques et charges

Néant.

3.12. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

3.13. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « Factures non parvenues », toutes les charges concernant l'exercice en cours mais reçues sur l'exercice suivant.

3.14. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

4. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

4.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Logiciels	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	—	1 647	—	1 647
Constructions	—	—	—	—
Aménagements et installations	—	—	—	—
Matériel de bureau et informatique	—	1 647	—	1 647
Mobilier	—	—	—	—
Immobilisation en-cours	—	—	—	—
Immobilisations financières	—	—	—	—
Titres de participation	—	—	—	—
Titres immobilisés	—	—	—	—
Prêts au personnel	—	—	—	—
Dépôt et cautions	—	—	—	—
Total	—	1 647	—	1 647

Amortissements et dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Logiciels	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	—	—	247	247
Constructions	—	—	—	—
Aménagements et installations	—	—	—	—
Matériel de bureau et informatique	—	—	247	247
Mobilier	—	—	—	—
Immobilisations financières	—	—	—	—
Titres de participation	—	—	—	—
Titres immobilisés	—	—	—	—
Prêts au personnel	—	—	—	—
Dépôt et cautions	—	—	—	—
Total	—	—	247	247

4.2. Stocks

Néant.

4.3. Avances et acomptes versés

Ce poste concerne les acomptes versés aux fournisseurs pour réserver les prestations de l'exercice suivant.

4.4. Créances

Toutes les créances sont à moins d'un an. Les autres créances correspondent à des cotisations et subventions 2024 reçues en 2025.

4.5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

4.6. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques de la Fédération.

4.7. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées dans l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

4.8. Fonds propres

Les fonds propres ont évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Mouvements de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Réserves	—	—	—	—
Report à nouveau	203 177	—	—	203 177
Résultat de l'exercice	—	—	43 760	43 760
Fonds propres	203 177	—	43 760	246 937

Les réserves à l'ouverture ont été reconstituées à partir des soldes de trésorerie sur les comptes bancaires à la date d'ouverture, corrigées des flux se rattachant à 2023 constatées en 2024.

4.9. États des provisions et dépréciations

Néant.

4.10. État des emprunts et dettes financières divers

Néant.

4.11. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer à une échéance à moins d'un an.

4.12. Dettes fiscales et sociales

Néant.

4.13. Autres dettes

Néant.

4.14. Produits constatés d'avance

Néant.

4.15. Ressources annuelles

La Fédération a perçu 251 676 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice N
Cotisations reçues	100 406 €
- Reversements de cotisations	0 €
Contributions financières	116 563 €
Subventions reçues	0 €
Autres produits d'exploitation perçus	32 292 €
Produits financiers perçus	2 415 €
Total des ressources	251 676 €

4.16. Contributions en nature

La Fédération se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein du syndicat est renouvelable.

La Fédération a bénéficié en 2024 du détachement gratuit d'une personne à 60% de GROUPAMA NORD EST dans le cadre du protocole du 10 décembre 2021 sur le dialogue social dans la branche des sociétés d'assurances. Le détachement est valorisé à 41 026 €.

5. Autres informations

5.1. Militantisme et bénévolat

La Fédération ne valorise pas comptablement l'action de ses militants et bénévoles car elle est suffisamment connue et reconnue pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

5.2. Liste des mandats dans les organismes paritaires

La Fédération participe aux organismes paritaires suivants :

Mandat dans les organismes paritaires
OPCO ADSA OEMA

5.3. Effectif à la clôture

Néant.

5.4. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant.

5.5. Engagements hors bilan donnés et reçus

Néant.

5.6. Engagements de crédit-bail

Néant.